

comité; mais, sur ce dernier point, je n'ai pas de prévision à faire.

M. Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre.

Le ministre peut-il indiquer à la Chambre à quel moment approximativement se fera le dépôt de ce bill de la part du gouvernement?

L'hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, c'est une question qui relève du leader de la Chambre. Il est certain que nous sommes très pressés, nous, d'adopter plusieurs mesures législatives et j'espère que l'opposition collaborera avec nous.

M. Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une dernière question supplémentaire au ministre.

Je crois que l'opposition sera toujours désireuse de collaborer avec le ministre, mais de toute façon, la province de Québec, à la suite de l'annonce du ministre de la Justice, a-t-elle indiqué son intention à l'égard de ce bill, savoir si elle se proposait de déposer un projet de loi visant à permettre la tenue de loteries dans la province?

L'hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, comme on me l'a souvent répété, je ne suis pas mandaté pour parler au nom du gouvernement de la province de Québec.

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire à l'honorable ministre relativement à son intention d'amender le code criminel à cet effet-là. A-t-il consulté les provinces en ce qui regarde cette disposition?

L'hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, la juridiction du gouvernement fédéral dans le domaine du Code criminel est clairement établie par la Constitution. Mais, quand nous voulons apporter des amendements qui ont de l'importance pour l'ensemble du pays, nous consultons les gens qui sont intéressés à ces questions. Nous recevons surtout les représentations de toutes les personnes intéressées. Mais je n'estime pas que, dans l'exercice de notre juridiction légitime, nous devions, chaque fois que nous voulons agir, consulter les gens qui n'ont pas juridiction en la matière.

[Traduction]

LA CONSTRUCTION MARITIME

LA SUPPRESSION, DANS LES APPELS D'OFFRES, DE LA CLAUSE SUR L'ARBITRAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. Russell MacEwan (Pictou): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au minis-

tre des Transports. Peut-il aujourd'hui répondre à une question que je lui avais posée la semaine dernière et dont il avait pris préavis au sujet de la suppression, dans les appels d'offres de son ministère, de la clause sur l'arbitrage.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA CONVOCATION D'UNE RÉUNION MIXTE DES COMITÉS DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Vu la relation étroite existant entre notre politique étrangère et notre politique de défense nationale, le premier ministre utilisera-t-il son influence pour tâcher de convoquer une réunion mixte du comité des affaires extérieures et du comité de la défense nationale, afin d'étudier conjointement quelle sera la position future du Canada au sein de l'OTAN et du NORAD, l'échéance de ces deux accords étant maintenant imminente.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je ne sais pas si j'ai beaucoup d'influence dans des questions de ce genre, mais je ferai volontiers part de cette proposition aux deux ministres intéressés et aux présidents des deux comités.

LA RADIODIFFUSION

LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE NATIONALE

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État) propose que la Chambre se forme en comité pour l'étude du projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il est opportun de présenter une mesure ayant pour objet de mettre en œuvre, pour le Canada, une politique de la radiodiffusion, de modifier en conséquence la loi sur la radio et d'édicter d'autres dispositions résultantes ou connexes.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Batten.)

L'hon. Mlle LaMarsh: Monsieur le président, la radiodiffusion au Canada fait l'objet de discussions approfondies depuis deux ou trois ans et je n'ai pas l'intention de m'étendre sur ce sujet aujourd'hui.

L'an dernier, le gouvernement a fait connaître ses vues dans un Livre blanc que le comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts a minutieusement étudié. En élaborant une nouvelle loi sur la radiodiffusion, on a soigneusement tenu